



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire de Saint-Flour

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-o-o-o-o-o-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de Neuvéglise sur Truyère, lieu-dit "Vernuejols et Fressanges"
Route Départementale n°16 (Hors agglomération)
Travaux de réfection d'aqueducs

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu l'arrêté n° 26-0242 en date du 29 janvier 2026 portant approbation du Règlement de Voirie Départementale,

Vu l'arrêté n° 25-3545 du 26 novembre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux,

Vu la demande en date du 11 février 2026 de la régie exploitation

Vu La consultation de la commune de Neuvéglise-sur-Truyère,

Vu l'avis favorable du service des transports,

Considérant que les travaux de réfection d'aqueducs en bordure de la RD16 au lieu-dit « Vernuejols et Fressanges», nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition du Coordonnateur Territorial de Saint-Flour

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Réglementation

La Route Départementale n°16 sera interdite à la circulation entre le PR 0+400 (Sortie de Neuvéglise) et le PR 6+000 (Carrefour RD990) comme suit :

- Du lundi 23 février 2026 au vendredi 6 mars 2026 de 8h30 à 17h00, excepté les week-ends

ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation

La circulation sera déviée dans les deux sens par :

- La RD990, 48 via Le Pont de Tagenac

ARTICLE 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par le CRD de Chaudes-Aigues.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
- 4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 5 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4 : Affichage

L'exécution du présent arrêté sera affichée aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5 : Recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : Ampliation

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de Gendarmerie du Cantal
- Mme. le Maire de Neuvéglise-Sur-Truyère
- M. le responsable de la régie exploitation

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Aurillac le 20/02/2026

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités

A.v.


Philippe FABREGUE

J. Roux

Frederic Barthelemy

De: Frederic Barthelemy
Envoyé: lundi 16 février 2026 11:49
À: Mairie NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE; '- COMMUNE DE NEUVEGLISE'
Objet: TR: avis déviation
Pièces jointes: Dév RD16.doc; deviation RD16.pdf

Bonjour

Avez-vous pu prendre note de cette demande d'avis de déviation pour des travaux de réfection d'aqueducs afin de nous faire de votre avis, le démarrage des travaux étant prévu lundi prochain.

D'avance merci de votre retour

Bonne journée

De : Frederic Barthelemy
Envoyé : jeudi 12 février 2026 09:25
À : '- COMMUNE DE NEUVEGLISE' <mairie.neuveglise@orange.fr>
Objet : avis déviation

Bonjour,

Ci-joint une demande d'avis pour des travaux effectués sur votre commune par les services du conseil départemental nécessitant la mise en place d'une déviation.

Dans l'attente de votre retour

Bonne journée

Frédéric BARTHELEMY
Chargé de projet études et contrôles
Service Qualité Pilotage et Territoire - St-Flour
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 60 68 05 / 06 70 66 00 37
fbarthelemy@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Frederic Barthelemy

De: RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: jeudi 12 février 2026 14:14
À: Frederic Barthelemy
Objet: TR: avis arrêté de circulation
Pièces jointes: Dév RD16.doc; deviation RD16.pdf

Bonjour

Nous ne somme pas impacter part les travaux

Bonne réception

Antenne Régionale des Transports du Cantal

Direction adjointe territoire Auvergne
Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires
Tél. : 04 8000 7000



Ouverture au public le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30
et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.



De : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>

Envoyé : jeudi 12 février 2026 13:57

À : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>; RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>

Objet : TR: avis arrêté de circulation

De : Frederic Barthelemy <FBARTHELEMY@cantal.fr>

Envoyé : jeudi 12 février 2026 09:51

À : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>

Objet : avis arrêté de circulation

Bonjour,

Ci-joint une demande d'avis pour des travaux effectués sur la commune de Neuvéglise-Sur-Truyère par les services du conseil départemental nécessitant la mise en place d'une déviation.

Dans l'attente de votre retour

Bonne journée

Frédéric BARTHELEMY
Chargé de projet études et contrôles
Service Qualité Pilotage et Territoire - St-Flour
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 60 68 05 / 06 70 66 00 37
fbarthelemy@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.